

SEANCE DU 13 JANVIER 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 23

Votants : 24 (dont 1 procuration)

Le Bureau de Vichy Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président**

N° 2

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - J. KUCHNA - M. CHARASSE – F. SENNEPIN - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR, Vice-Présidents.

OBJET :

**ZONE D'ACTIVITES
ECONOMIQUES**

MM. R. LOPEZ – E. BARGE - P. SEROR - O. ROYER – C. MAGNAUD – T. WIRTH – T. LAPLACE - JD. BARRAUD – R. DEJEAN - S. BRUNO – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

ZAE DES ANCISES

formant la majorité des membres en exercice.

**DEMANDE DE
SUBVENTION FONDS
NATIONAL POUR
L'ARCHEOLOGIE
PREVENTIVE (FNAP)**

Absents avant donné procuration :

Mme Maryline MORGAND à M. Joseph KUCHNA.

Absents excusés :

Mmes et M. - C. BARDOT – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – A. PACAUD – P. COLAS – F. GONZALES – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTYERY – C. BOUARD – J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

18 JAN. 2022

Publiée ou notifiée le :

18 JAN. 2022

Secrétaire : Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté et notamment sa compétence en matière de développement économique,

Vu l'arrêté 2009/211 de la préfecture de Région Auvergne prescrivant une opération de fouilles préventives préalablement à la réalisation de travaux d'aménagement de la tranche 2 de la zone des Ancises (commune de Creuzier le Neuf),

Vu la décision 2021-419 du 15 novembre 2021 concernant l'attribution du marché 21WC144 pour un montant de 1 492 220 € HT auprès de l'Institut National des Recherches Archéologiques Préventives (INRAP),

Considérant la raréfaction des disponibilités foncières économiques sur le territoire,

Considérant que le site des Ancises dispose de l'ensemble des autorisations urbanistiques et environnementales et que sa situation géographique en fait une zone d'activité stratégique pour l'agglomération,

Considérant que le coût des fouilles préventives à réaliser sur près de 10 ha entrainera une très forte augmentation des prix des fonciers à céder,

Considérant que le prix du foncier aménagé est estimé entre 25 € et 30 € HT /m2 et que celui-ci ne correspond pas au prix des dernières transactions réalisées sur la zone des Ancises (12 à 15 € HT/m2),

Considérant qu'en l'absence de financement complémentaire cette augmentation du prix du foncier est en mesure de freiner le dynamisme économique de la zone,

Propose au Bureau Communautaire :

- de solliciter l'aide financière de l'ETAT au titre du Fonds National d'Archéologie Préventive à hauteur de 50 % du montant des fouilles confiées à l'INRAP (1 492 220 € HT) soit 746 110 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 13 janvier 2022.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
+33998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : vendredi 14 janvier 2022
16:21:26

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 JANVIER 2022

Objet de l'acte : ZONE D'ACTIVITES ECONONOMIQUES - ZAE DES ANCISES - DEMANDE
DE SUBVENTION FONDS NATIONAL POUR L'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE
(FNAP)

.....
Date de décision: 13/01/2022

Date de réception de l'accusé 18/01/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13JAN2022_2

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220113-13JAN2022_2-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2.pdf (99_DE-003-200071363-20220113-13JAN2022_2-DE-1-1_1.pdf)